

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 23/12/2022

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h40

Codes postaux concernés : 6780

Origine de l'interruption

= Chute d'un arbre sur une ligne à haute tension aérienne.

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h40 pour l'ensemble de la clientèle concernée.

Justification de la durée de l'interruption

= Les équipes d'ORES ont dû, pour identifier le tronçon en défaut, inspecter la ligne à travers champs et bois.

La ligne est dite « en antenne » si bien qu'aucune autre alimentation au départ d'une autre partie du réseau ne pouvait être réalisée.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Chute d'un arbre, propriété d'un tiers, sur la ligne de distribution aérienne.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 23/12/2022 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.